

LES SITES GEFA-SGMBH.COM - PBLXCLIENTS.COM

Categories: [Epargne](#), [Placements atypiques](#), [Produits classiques : Danger !](#)

Tag: [Enquête](#)



Le site gefa-sgmbh.com est inscrit sur la liste noire du site abe-infoservice.fr depuis le 25/06/2024. Il est également utilisé le site pblxclients.com. Il propose d'effectuer du trading dans le cadre du THF (Trading Haute Fréquence). Il s'agit d'un placement à très haut risque. En aucun cas, on ne peut garantir le capital. Le THF est absolument à éviter pour les consommateurs.

Le site pblxclients.com

Il a été créé le 18/04/2024. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/pblxclients.com>

Le site gefa-sgmbh.com

Il a été créé le 27/05/2024. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/gefa-sgmbh.com>

Nos recherches

Les sites ne disposent pas de l'agrément de l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous.

Le téléphone

Le site utilise :

Le numéro 01 84 80 75 53

Il est utilisé par un autre site frauduleux. Il s'inscrit dans une série intéressante :

degirofrplus.com	01 84 80 72 67
aubusson-gestion.com	01 84 80 74 18
gefa-sgmbh.com	01 84 80 75 53
wise-developpement.fr	01 84 80 75 53

Le numéro 01 86 66 63 75

Le numéro 07 45 88 66 76

Le numéro 07 45 88 82 18

Les faux noms

Le site utilise :

- M. Frédéric GAUBERT
- M. Olivier MONTEIL

Les produits

Il proposé d'effectuer du trading dans le cadre du THF (Trading Haute Fréquence). Il s'agit d'un placement à très haut risque. En aucun cas, on ne peut agrantir le capital. Le THF est absolument à éviter pour les consommateurs.

Il est utilisé le nom de domaine smi-info.net pour accéder à la partie privée. Il a été créée le 07/08/2023. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/smi-info.net>

Les informations juridiques

Le site gefa-sgmbh.com est inscrit sur la liste noire du site abe-infoservice.fr depuis le 25/06/2024.

<https://www.abe-infoservice.fr/liste-noire/listes-noires-et-alertes-des-autorites>

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

<https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle et une participation financière de 50 € aux frais de l'action soit 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous

dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à

<https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

